



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 9 février à 18 heures 05, les membres composant le conseil de territoire du Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le jeudi 3 février 2022, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt sous la présidence de Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial.

M. le Président.- Mesdames et messieurs, bienvenue. Je vous invite à prendre place.

APPEL NOMINAL

M. le Président.- Je vais procéder à l'appel nominal.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

ETAIENT PRESENTS :

MME ANDRE-PINARD, M. AUCLAIR, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, MME BELLIARD (jusqu'au point 17), M. BES, MME BOMPAIRE, MME BONNIER, MME CAHEN, M. COMTE, MME CORNET-RICQUEBOURG, M. DAOULAS, MME DE BEAUVAL, M. DE BUSSY, M. DE CARRERE, M. DE JERPHANION, M. DE LA MARQUE, MME DE PAMPELONNE, MME DEFRANOUX, M. DE LA RONCIERE, MME DE MARCILLAC, M. DENIZIOT, M. DUBARRY DE LA SALLE, M. DUBOIS, M. FORTIN, MME FOUASSIER, M. GALEY (à partir du point 3), M. GAUDUCHEAU, MME GENDARME, M. GILLE, MME GODIN, M. GRANDCLEMENT, M. GUILCHER, M. GUILLET, M. KNUSMANN (à partir du point 4), M. LARGHERO, M. LARHER, MME LAVARDE, M. LEJEUNE, M. LESCOEUR, MME LUCCHINI, M. MARAVAL, M. MATHIOUDAKIS (jusqu'au point 19), MME MILLAN, M. MOSSE (jusqu'au point 8), M. RIGONI, MME RINAUDO, M. ROCHE, MME ROUZIC-RIBES, M. SANTINI, MME SEMPE (à partir du point 2), MME SHAN, M. SIOUFFI, MME SZABO, MME TILLY (à partir du point 3), MME VAN WENT, MME VERGNON, M. VERTANESSIAN, MME VESSIERE, MME VETILLART, MME VLAVIANOS

ETAIENT REPRESENTES : M. BAVIERE par MME LAVARDE, MME BELLIARD par M. DE BUSSY (à partir du point 18), MME CORDIER par M. LEJEUNE, MME HOVNANIAN par MME LUCCHINI, MME LETOURNEL par M. KNUSMANN (à partir du point 4), M. LOUAP par MME CORNET-RICQUEBOURG, M. MARQUEZ par MME VETILLART, M. MOSSE à M. DAOULAS (à partir du point 9), MME VEILLET à M. MATHIOUDAKIS (jusqu'au point 19)

ETAIENT EXCUSES :

M. CLEMENT, M. GALEY (jusqu'au point 2), M. GIAFFERI, M. KNUSSMANN (jusqu'au point 3), M. LEFEVRE, M. MARSEILLE, MME SEMPE (jusqu'au point 1), MME TILLY (jusqu'au point 2), M. VATZIAS

M. le Président.- Mes chers collègues, nous avons le quorum puisque nous sommes toujours sur la base d'un quorum d'un tiers, le décret étant toujours en application, nous allons pouvoir commencer notre séance.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président.- Nous devons désigner un secrétaire de séance. C'est au tour d'un élu de Chaville. Qui se propose Monsieur le maire de Chaville ? M. Bès est candidat pour être secrétaire de séance ? Il fait non de la main. Quelqu'un d'autre. M. Dubarry de la Salle, très bien.

M. Dubarry de la Salle est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU 15 DECEMBRE 2021

M. le Président.- Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021.

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

M. le Président.- Compte rendu des travaux et des délibérations du Bureau, du 9 décembre 2021. Des observations ? Non.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE AU PRESIDENT DU 10 JUILLET 2020 AU PRESIDENT

M. le Président.- Compte rendu des décisions prises par le président conformément à la délibération du 10 juillet 2020. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Merci.

Nous passons à l'ordre du jour.

I – ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE – M. LARGHERO

1. APPROBATION DE LA CONVENTION DE REFACTURATION DES CHARGES RECURRENTES ASSOCIEES AUX LOCAUX MIS A LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PAR LA VILLE DE SEVRES

M. le Président.- Administration générale et patrimoine, Monsieur Larghero.

M. Larghero.- Merci Monsieur le président. Cette première délibération nous permettra de renouveler la convention de refacturation des charges récurrentes associées aux locaux mis à disposition de l'EPT par la Ville de Sèvres. Il s'agit de locaux essentiellement mis à disposition des services techniques et espaces verts.

Avis favorable, Monsieur le président, puisque c'est une délibération récurrente.

M. le Président.- Merci Monsieur Larghero.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DE L'ACTE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS REELS AU PROFIT DE LA SOCIETE VIPARIS PORTE DE VERSAILLES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN HOTEL SIS RUE DU MOULIN A VANVES

M. le Président.- La n° 2, toujours M. Larghero.

M. Larghero.- Il s'agit d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public dans le cadre de la construction d'un hôtel, situé 6 rue du Moulin à Vanves. Cela concerne une emprise de 716,30 m² pour un montant de 3 200 euros par an, au profit de Viparis porte de Versailles.

Voilà Monsieur le président.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Allez-y, Monsieur Lejeune.

M. Lejeune.- Bonjour à tous. Cette autorisation temporaire d'occupation du domaine public arrive avant la contrepartie de Viparis tant attendue par les riverains : l'aménagement du parc accessible à tous. Au-delà de notre opposition à ce projet sous sa forme actuelle, nous

aurions préféré que, dans un premier temps, une présentation de ce futur projet soit actée puis, que la concession obligatoire au bon fonctionnement de cet hôtel soit accordée. C'est pour cette raison que nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non.

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est approuvée. Merci Monsieur Larghero.

Adopté à la majorité (6 contre : Mme SHAN, MM. DUBARY DE LA SALLE, DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR ainsi que Mme CORDIER par pouvoir et 1 abstention : Mme VESSIERE)

II – AMENAGEMENT – M. GUILLET

3. OPERATION MEUDON-SUR-SEINE – APPROBATION DE L'AVENANT N° 6 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT SIGNÉE LE 21 DECEMBRE 2007

M. le Président.- Nous passons à l'aménagement. La première délibération concerne une opération à Meudon-sur-Seine, Monsieur Guillet.

M. Guillet.- Merci Monsieur le président.

Cette première délibération porte sur l'approbation d'un avenant, le sixième, à une concession d'aménagement qui a été signée le 21 décembre 2007 et qui concerne l'opération de Meudon-sur-Seine. Il s'agit en l'occurrence de ce qu'on appelle l'Îlot Loiret, ce n'est pas son nom officiel, qui est la zone UPM8 exactement. Cet îlot est d'ailleurs juste à proximité des locaux de notre établissement public territorial.

Bref, c'est un avenant sans impact sur les participations financières de Meudon et de GPSO. Le nouveau bilan prévisionnel actualisé par Seine Ouest Habitat et Patrimoine, concessionnaire de cette opération, est annexé au traité de concession. Voilà Monsieur le président.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

**4. PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi),
DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS, DES MODALITES DE CONCERTATION AVEC LE PUBLIC
ET DES MODALITES DE COOPERATION AVEC LES COMMUNES**

M. le Président.- Nous allons maintenant attaquer les trois gros morceaux de notre séance du jour à savoir le PLUi et puis, le rapport sur le développement durable et ensuite, le rapport sur les orientations budgétaires. Donc premier gros point, c'est le PLUi. Comment procédons-nous, Monsieur Guillet ?

M. Guillet.- Je vais d'abord présenter le rapport que nous voterons, les perspectives ouvertes, les problèmes engendrés par le lancement du PLUi, ensuite Frédéric Despinasse, Directeur du Pôle Aménagement urbain et Cohésion Territoriale, présentera les résultats de la consultation citoyenne qui a été menée d'octobre à fin décembre, et dont les résultats sont particulièrement intéressants et pertinents et après, nous passerons au vote.

M. le Président.- Très bien, donc vous présentez la délibération générale et après M. Despinasse nous présentera la synthèse de la consultation citoyenne.

M. Guillet.- Pour expliquer la délibération, ça va être relativement simple, enfin, je vais essayer de faire relativement simple par définition.

Cela fait évidemment plusieurs mois que nous nous posons la question, en particulier au Bureau de GPSO, des modalités de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Pourquoi un plan local d'urbanisme intercommunal ? Vous allez me dire que c'est la simple application de la loi mais la loi ne se déclenche pas inévitablement à tout moment comme cela. Il se trouve qu'à partir du moment où on engagerait une quelconque révision du PLU dans une commune, et cette révision était inévitable dans l'une ou l'autre commune, obligatoirement, nous nous retrouverions dans une procédure de PLUi donc il fallait engager cette procédure de PLUi.

C'était d'autant plus pertinent d'engager cette procédure de PLUi que, comme vous le savez, la métropole vient d'adopter son SCoT, son schéma de cohérence territoriale. Il y a quelques petits défauts dans ce SCoT mais nous verrons comment cela va se passer dans les mois à venir, ce n'est pas forcément dramatique. Parallèlement, la Région a décidé d'engager la révision de son schéma directeur, donc nous nous trouvons dans une situation où il est absolument indispensable, et c'est opportun, d'engager le PLUi.

Il ne faut pas que ce soit une contrainte, nous allons au contraire essayer d'en faire une force pour pouvoir élaborer véritablement un plan d'urbanisme territorial –on appelle cela intercommunal, très bien parce que c'est la loi– qui corresponde véritablement à nos objectifs, à ceux que nous poursuivons à l'échelle de GPSO.

Ce seront en particulier les objectifs du contrat de développement territorial qui avaient été élaborés dans le cadre du Grand Paris, la loi du Grand Paris 2010 donc ils existent déjà. Je vous les rappelle :

- Un territoire qui préserve la qualité de son cadre de vie ; son patrimoine urbain, architectural, paysager ; l'habitat pavillonnaire ; l'accès aux berges de Seine et aux forêts. C'est le volet préservation de la qualité, et nous verrons tout à l'heure en

écoutant la présentation des résultats que nos habitants souhaitent, dans des proportions extrêmement importantes pour ne pas dire quasiment unanimes, justement préserver ce cadre de vie ;

- Deuxièmement un territoire durable et résilient qui s'adapte pour résister aux conséquences du changement climatique. Ce sont la promotion de la nature en ville, le développement des énergies renouvelables, la réduction des gaz à effet de serre, etc. Bref, c'est toute l'adaptation à la transition écologique qui est aujourd'hui incontournable ;
- Troisièmement, un territoire attractif et accueillant qui favorise la diversification du tissu économique, tout en développant, et c'est l'un des problèmes, une offre de logements adaptée à la diversité des ménages ; facilite les mobilités et contribue au maintien d'un commerce de proximité dynamique.

Nous partageons ces objectifs au niveau du territoire avec évidemment, une déclinaison au niveau communal. Le PLUi a pour objectif, à la fois, de traduire une volonté territoriale et collective commune, et cela nous pouvons l'engager, mais aussi de respecter les particularités de chaque commune. Les problèmes de Marnes-la-Coquette, je vois la maire de Marnes-la-Coquette qui m'approuve, ne sont pas ceux de Boulogne et ce n'est pas péjoratif de dire cela, au contraire. Il faut respecter cette diversité et l'objectif du PLUi est justement de permettre de respecter la diversité tout en étant la conjugaison de tous les objectifs que j'ai évoqués tout à l'heure au niveau intercommunal c'est-à-dire au niveau territorial. Le PLUi doit constituer un outil efficace pour faire émerger une vision globale qui s'appuie seulement sur la complémentarité entre nos huit communes.

Alors que va-t-il se passer ? Nous lançons aujourd'hui, si vous le voulez bien, l'élaboration du PLUi, c'est une procédure qui est relativement longue qui a été évoquée avec l'aide de deux outils que nous nous sommes constitués :

- un comité technique pour les services techniques d'urbanisme de GPSO et des Villes qui ont travaillé ensemble par définition, qui ont travaillé également avec les maires. Il a rencontré les maires, et est en contact régulièrement avec les services d'urbanisme de chacune des Villes ;
- deuxièmement, un comité de pilotage, en l'occurrence, que j'anime en tant que vice-président délégué qui réunit les élus référents, les maires adjoints chargés de l'urbanisme des différentes Villes.

Le COPIL s'est réuni trois fois au total, le comité technique s'est réuni beaucoup plus souvent et donc nous avons vraiment pu avancer de façon importante au cours des dernières semaines. Tout d'abord, en sélectionnant un assistant maître d'ouvrage à la suite d'un appel d'offres. Nous avons lancé deux appels d'offres successifs, le premier a été déclaré sans suite. Nous avons donc choisi un assistant à maîtrise d'ouvrage qui vient nous épauler désormais pour l'ensemble de l'élaboration du PLUi, dans l'aspect PADD comme dans l'aspect réglementaire. Il va évidemment contribuer et nous épauler de façon extrêmement importante dans tout ce qui concerne la concertation.

Nous avons commencé à y travailler évidemment et cette concertation va être particulièrement importante, beaucoup plus importante que celles connues jusqu'à présent, il n'y a même pas de comparaison du tout.

La concertation réglementaire est déterminée par le code, il n'y a pas de problème, nous la ferons avec des expositions, une enquête publique dont des réunions publiques dans chacune des communes, la consultation des conseils municipaux, etc. Nous en avons l'habitude, et c'est ce que j'appelle la concertation réglementaire.

Mais à côté de la concertation réglementaire, il y a également une concertation un peu plus importante qui va permettre d'associer les associations, les conseils de quartier, les conseils consultatifs des différentes communes quand ils existent, ce qui est le cas la plupart du temps. L'idée, de façon générale, est de faire participer au maximum la population par des ballades urbaines, par des ateliers participatifs, de façon rigoureuse mais au maximum, et que cette concertation puisse se manifester par un véritable consensus autour du règlement d'urbanisme que nous allons adopter. Je pense important de pouvoir le faire pour chacune des communes et également pour le territoire et je crois que nous pouvons y arriver sans trop de difficultés, même s'il y aura toujours des petits détails par définition.

Nous allons passer tout de suite aux résultats de la consultation citoyenne, mais il existe tout de même une certaine communauté de vues sur le territoire entre les habitants et une communauté de vues également dans chacune des communes par rapport aux autres. Il n'y a pas de différences extraordinaires quelle que soit la caractéristique de la commune. Il existe bien évidemment des différences mais pas exceptionnelles entre la vision des habitants d'une commune et de l'autre. Je crois que c'est particulièrement significatif de notre territoire qui a une certaine unité, quelles que soient ces différences en particulier entre les villes denses et les villes moins denses qui sont structurées par la forêt. Malgré cela, il y a une certaine unité, une certaine harmonie sur ce territoire, qu'il s'agit évidemment non seulement de sauvegarder mais aussi de valoriser et même de développer au maximum.

Voilà Monsieur le président pour la présentation générale. Je vous propose de passer à la présentation des résultats.

M. le Président.- M. Frédéric Despinasse est membre de la direction générale. Vous nous projetez quelque chose ? J'espère que vous voyez tous les écrans sinon, au-dessus de ma tête, cela fonctionne.

M. Despinasse.- Bonsoir à tous. Je vais donc vous présenter de manière synthétique les résultats de cette consultation citoyenne qui a été menée en amont de l'élaboration du PLUi avec, au préalable, aussi une enquête qualitative auprès d'un panel de 85 citoyens. Ces deux enquêtes ont eu pour objectif de recueillir la vision, les enjeux et les priorités que les habitants, les salariés et les étudiants du territoire identifient pour l'avenir du territoire de GPSO.

Cette enquête s'est déroulée du 22 novembre au 22 décembre *via* un questionnaire de 16 questions, par différents modes de distribution : les boîtes aux lettres avec 175 000 exemplaires, la mise à disposition dans les mairies et sur une plate-forme numérique. Quand on regarde les résultats, les citoyens se sont quand même mobilisés au niveau de ce questionnaire avec 13 741 réponses donc près de 8 % du nombre de

questionnaires distribués, 12 000 réponses en format papier, ce qui présente près de 90 % des réponses et 1 725 en ligne.

Concernant le profil des répondants, 98 % des répondants habitent sur le territoire dont 29 % habitent et travaillent également sur le territoire. La représentativité est bonne par rapport au poids démographique de chacune des huit Villes de GPSO, également sur la répartition hommes femmes. Là où la représentativité est différente, c'est notamment sur les catégories socioprofessionnelles avec plus 20 % pour les cadres, et plus 15 % pour les retraités, moins 20 % pour les jeunes et moins 8 % pour les professions intermédiaires.

Enfin sur les caractéristiques des répondants, 70 % sont des propriétaires et 70 % vivent sur le territoire depuis plus de dix ans.

Sur le territoire, le taux de satisfaction est extrêmement important et plébiscite, comme l'a rappelé M. Guillet, la qualité du cadre de vie pour 91 % des répondants. Comme l'a également rappelé M. Guillet, ces taux sont assez similaires entre les Villes et vont de 85 % à 94 % sur les taux de satisfaction, et pour les jeunes, notamment les 15-24 ans, le taux de satisfaction est un peu plus faible mais vraiment peu, à moins 2, moins 3 points d'écart par rapport à la moyenne.

Ce niveau de satisfaction concerne vraiment tous les domaines, avec des niveaux de satisfaction importante notamment sur les équipements culturels et sportifs, et également sur le numérique. Sur les espaces verts de nature pour les Villes de Meudon, Ville-d'Avray, on retrouve des taux jusqu'à 85 % en termes de satisfaction. Le plus faible concerne l'accès au logement à 48 % et il descend notamment pour les catégories socioprofessionnelles, les classes populaires, à 42 %.

Pour les jeunes, les lieux d'animation et de sorties ont aussi un taux de satisfaction un peu plus faible à 55 %. Quand on demande le niveau d'attachement au niveau de la collectivité, à l'échelle nationale, on identifie sans surprise un attachement en priorité à la commune ou au quartier et puis un peu au Département, la Région, la métropole et au territoire de GPSO. On peut noter que les jeunes notamment sont plus attachés à la Région et à la métropole entre plus 10 et 15 % d'écart par rapport à la moyenne. Et pour les communes de plus petite taille, l'attachement à l'échelle communale est bien sûr plus important.

Dans le questionnaire, deux questions portaient sur les priorités pour l'avenir, une question ouverte sur la ville de demain, les trois priorités que vous pouvez identifier et une question fermée avec trois thèmes prioritaires. Les résultats sont assez similaires sur ces deux questions. Au niveau de la question ouverte, viennent l'amélioration de la mobilité dans la ville pour 36 % des réponses, et davantage de place en faveur des espaces verts pour 39 %. Dans les questions fermées, à 46 % viennent en termes de priorité les déplacements et à 40 %, les espaces verts et de nature. On retrouve ensuite l'accès au logement qui est prioritaire notamment pour les plus jeunes à 40 % pour les 15-24 ans. À noter quelques spécificités pour les Villes de Vanves et Issy-les-Moulineaux où l'offre de commerces vient en troisième priorité, et pour Boulogne-Billancourt où l'accès aux berges de Seine vient aussi en troisième priorité.

La question du numérique est un sujet de satisfaction avec des attentes relativement modérées, la plus forte concerne notamment le fait de développer des services et outils

numériques pour faciliter les démarches. Dans les attentes les plus faibles, ressort notamment le fait de disposer d'un lieu pour exercer le télétravail en dehors de son domicile ou de son lieu de travail.

En ce qui concerne les déplacements, le mode de déplacement aujourd'hui principalement utilisé vient à 32 % pour la marche, à 29 %, les transports en commun et à 21 %, la voiture, sachant que la part pour la voiture est plus importante à Marnes-la-Coquette, Ville-d'Avray et Sèvres de 30 à 40 %. La pratique du vélo arrive en quatrième position à 9 % et est assez similaire entre les villes. En revanche, le mode de déplacement principal pour les jeunes se situe à 52 % plutôt au niveau des transports en commun.

À la question pour demain, trois choix étaient possibles sur les modes de déplacement : se détachent assez nettement les transports en commun avec 62 %, la marche à 40 % et le vélo avec 37 %, donc en troisième position sachant que le vélo arrive en deuxième priorité notamment pour les CSP plus et les 25-34 ans, avec 59 %.

Quand on parle maintenant des priorités en termes de déplacements, on retrouve en priorité le fait de développer un réseau de transport en commun ; 89 % estiment que c'est prioritaire et important, et le fait d'adapter la voie publique pour faciliter les déplacements à pied, à près de 79 % sachant que ces attentes notamment sur la marche sont plus fortes pour les villes les plus denses donc Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt et Vanves. Des attentes sont plus fortes sur les transports en commun pour Ville-d'Avray et Sèvres.

Sur la thématique de l'environnement, un enjeu unanime est la protection des espaces verts et du patrimoine paysager ; 92 % estiment que c'est un enjeu prioritaire ou important et on trouve aussi en troisième priorité, les enjeux en matière de rénovation énergétique des logements.

Lorsqu'on demande les efforts que les citoyens sont prêts à consentir pour un territoire plus écologique, dans les thématiques qui arrivent en priorité, on trouve la question des déchets pour 58 % notamment le tri et la valorisation des déchets, en quatrième position le fait de réduire ces déchets à 53 %, la thématique des déplacements, le fait de se déplacer plus régulièrement à pied ou à vélo et puis, 43 % quand même des répondants sont prêts à réaliser des travaux de rénovation énergétique pour leur logement. À noter que les jeunes sont plus engagés dans le tri et la réduction des déchets ainsi que dans les transports en commun en matière de déplacement.

La dernière thématique du questionnaire concernait le logement, il ressort une satisfaction générale sur le logement au global, un niveau de satisfaction plus faible sur l'isolation thermique et l'isolation phonique des logements. Ces résultats sont à nuancer là aussi en fonction des tranches d'âges, les plus âgés sont généralement plus satisfaits de leur logement au global, pour les jeunes, ce niveau de satisfaction diminue ainsi que pour les locataires et pour les occupants de logements sociaux où le taux de satisfaction globale diminue de moins 20 points par rapport à ces taux de satisfaction là.

Et enfin la dernière question portait sur les attentes concernant les nouvelles constructions. Un thème se détache dans les réponses, 49 % des répondants souhaitent avoir une offre adaptée à l'échelle du quartier notamment et pour les jeunes, les préoccupations sont plus

fortes en matière de taille du logement mais aussi d'accueil de publics spécifiques avec les résidences étudiantes et les foyers pour jeunes actifs.

Voici un peu le bilan en synthèse. Tous les résultats détaillés sont accessibles sur le site de GPSO et cela nous permet de nourrir la première étape du PLUi et notamment le diagnostic du PLUi. Merci à tous.

M. le Président.- Merci Monsieur Despinasse, est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Guillet.

M. Guillet.- Pour conclure, nous reprendrons la présentation des résultats de cette enquête lors d'une réunion plénière de tous les conseils municipaux des huit villes de GPSO, l'intégralité des conseils municipaux, le 8 mars, à 18 heures ou 18 heures 30, je ne me rappelle plus exactement. J'aurai le plaisir de vous accueillir à Chaville dans le théâtre l'Atrium. Ce sera à 19 heures, excusez-moi mais je serai là un petit peu avant !

Ce sera une réunion plénière, on ne peut pas appeler cela une réunion de travail au sens strict du terme, on ne travaille pas à 300, ce n'est pas possible – cela arrive au Parlement de travailler à 300 mais c'est difficile, il vaut mieux faire des commissions avant. Il y aura une présentation des résultats par l'institut de sondage OpinionWay, premier point, et deuxièmement, à la suite, une présentation des modalités de concertation par les deux cabinets, c'est un consortium de cabinets qui est assistant maître d'ouvrage, Codra et Algoé qui vont nous suivre les années à venir. Ils seront là, il n'y a pas de problème ainsi que l'agence Grand Public qui a mené et qui présentera les résultats de l'enquête quantitative audiovisuelle. On la verra d'ailleurs dans le théâtre et ce sera d'autant plus impressionnant de voir ce résultat à cet endroit-là.

Voilà Monsieur le président.

M. le Président.- Très bien, donc M. Guillet nous invite tous à l'Atrium de Chaville, le 8 mars.

M. Guillet.- C'est toi qui invites.

M. le Président.- Oui, c'est une initiative. La totalité des conseils municipaux des huit villes, cela fait 304 élus et OpinionWay nous présentera le résultat et ensuite, on aura les deux cabinets d'étude qui nous accompagnent, Algoé et Codra.

On rappelle que le PLUi comporte trois étapes : d'abord, le diagnostic, après, le PADD et ensuite, le règlement définitif. Donc, ce soir, nous lançons une grande procédure qui va durer quelque temps. Dans l'appel d'offres des cabinets qui nous accompagneront, 300 réunions sont prévues dans les années qui viennent, les cabinets vont nous accompagner pendant ces 300 réunions qu'on déclinera bien sûr ville par ville. Nous ferons des systèmes en atelier et puis après, nous nous retrouverons tous ensemble et Ville par Ville, nous ferons des allers-retours.

C'est une grosse opération, effectivement, et cela va sceller définitivement notre territoire s'il survit aux épreuves législatives, nous verrons. En tout cas, nous faisons comme si, il faut être optimiste dans la vie.

Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Allez-y. Je vois M. Lescoeur à côté et M. Lejeune. Qui commence ? Monsieur Lejeune.

M. Lejeune.- Tout d'abord, je voulais remercier les services pour leur travail parce qu'à peu près 14 000 personnes ont participé et c'est quand même déjà un bon score. On se demandait si l'accès à la base de données allait être libre ainsi que les interviews pour pouvoir simplement prendre connaissance de l'envie des habitants.

Sur les objectifs, j'ai eu du mal à comprendre un point et je voulais avoir un éclaircissement sur la satisfaction des besoins des entreprises et de leur parcours résidentiel par une offre immobilière nouvelle et adaptable dans le temps en fonction des contextes. Je voulais savoir si c'était en rapport avec la construction modulaire.

M. le Président.- Je n'ai pas bien entendu, Monsieur. La construction ?

M. Lejeune.- La construction modulaire, le fait de pouvoir changer une construction d'habitation en commerce ou en bureau.

M. le Président.- La réversibilité. Oui, d'accord.

M. Lejeune.- Est-ce l'objectif visé ou pas ?

M. le Président.- Nous allons vous répondre, allez-y, je vous laisse terminer.

M. Lejeune.- Ensuite, j'ai vu qu'il y avait deux votes des élus, donc le premier au moment du PADD, le deuxième au moment du projet de PLUi. Je me demandais s'il est possible qu'une personne de la minorité soit ajoutée au comité de pilotage ou à défaut qu'il y ait un regard d'observateur extérieur. Je vous remercie.

M. le Président.- Les deux premières questions : base de données et construction modulaire, Monsieur Despinasse.

M. Despinasse.- Sur les bases de données, tous les résultats sont accessibles depuis aujourd'hui sur le site Internet de GPSO. Sur la page du PLUi, à la fin, vous avez un onglet pour télécharger le rapport complet des résultats de l'enquête. Voilà.

M. le Président.- Vous parlez vite, Monsieur Despinasse, vous avez entendu ? C'est sur le site de GPSO dès ce soir. Et la deuxième question porte sur les constructions modulaires.

M. Despinasse.- Après quelle est la question exacte sur les modulaires ? Je n'ai pas tout à fait compris le sens de la question.

M. Lejeune.- Moi, non plus, je n'ai pas très bien compris ce qu'il y avait écrit.

M. Despinasse.- Dans la délibération, l'évocation des constructions modulaires.

M. le Président.- Monsieur Lejeune, vous parlez du questionnaire ou de la délibération ?

M. Lejeune.- Non, c'est dans la délibération, c'est un des objectifs indiqués.

M. le Président.- Les objectifs, attendez, nous allons reprendre. Les objectifs, c'est en bas de la page, où exactement ?

M. Lejeune.- J'ai juste fait un copier-coller donc je vais le lire : « *La satisfaction des besoins des entreprises et de leur parcours résidentiel par une offre immobilière nouvelle et adaptable dans le temps en fonction des contextes.* » C'est cette phrase que je voulais éclaircir, que je n'ai pas comprise.

M. Despinasse.- En fait, il s'agit juste d'accompagner les entreprises dans leur évolution sur l'occupation des locaux notamment l'occupation des bureaux. Cela ne concerne pas du tout les fabrications de modulaires, il s'agit d'adapter la taille des locaux et les sites d'occupation en fonction des évolutions, notamment en matière d'innovation pour les entreprises.

M. le Président.- D'accord. C'est bon Monsieur Lejeune, vous avez votre réponse ? Sur les minorités, nous n'en avons pas parlé pour l'instant avec les membres du Bureau mais nous en parlerons lors de la prochaine réunion, non ?

M. Guillet.- Les minorités participent au même titre que la majoritaire à toute l'élaboration du PLUi. Simplement, le comité de pilotage évoqué par M. Lejeune intègre exclusivement les élus délégués c'est-à-dire les élus délégués à l'urbanisme de chacune des villes. Nous n'allons pas intégrer l'opposition, ce n'est pas possible en comité de pilotage mais, à l'inverse, il y aura suffisamment de réunions de concertation en particulier d'ateliers participatifs, moi-même, j'en crée un lundi prochain où l'opposition est largement représentée et cela ne posera aucun problème par définition. L'opposition, les minorités comme vous dites seront par définition intégrées à la réflexion, tout le monde a intérêt à ce qu'il y ait un véritable consensus sur ce PLUi, mais pas sur l'exécution proprement dite, si vous voulez. La mise en œuvre, par définition appartient à l'exécutif, aux exécutifs, c'est logique.

M. le Président.- Monsieur Lescoeur.

M. Lescoeur.- Monsieur le président, chers collègues, je voudrais profiter de cette délibération concernant l'élaboration de notre PLUi pour nous réjouir de l'adoption du schéma de cohérence territoriale, le SCoT, de la métropole du Grand Paris. Ce document est important puisque c'est celui qui s'impose aux 13 territoires et leurs 131 communes de la métropole, dont notre territoire GPSO, avec des tonalités résolument écologiques et sociales. Il a été adopté à une très large majorité de 129 conseillers métropolitains sur 137 votes exprimés, soit 94 % malgré des amendements présentés, notamment par le président de GPSO portant sur la possibilité d'exception au code de l'urbanisme, sur la possibilité de constructions isolées à proximité des forêts, ou à la modification de l'objectif de 30 % de pleine terre, toutes trois rejetées. Souhaitons que notre PLUi s'inscrive désormais dans une démarche franchement positive tirant profit des orientations du SCoT, non comme une contrainte mais comme une ambition. Dans cette perspective, nous voterons donc volontiers cette délibération et j'aimerais savoir, en question subsidiaire, vu le vote secret au moment du SCoT, si les huit élus du GPSO ont finalement voté ou non pour l'adoption du document de SCoT. Merci.

M. le Président.- Je vais vous répondre effectivement, Monsieur Lescoeur, puisque mes collègues m'ont fait l'honneur de me demander de porter les huit amendements de GPSO.

Ce n'étaient que des amendements de bon sens, Monsieur Lescoeur, ce n'est pas tout à fait la proposition que vous avez faite. Vous parlez notamment de la consommation d'espaces naturels forestiers et agricoles, nous avons effectivement déposé un amendement parce le SCoT était plus restrictif que la loi qui prévoit des exceptions sur la consommation de ce type d'espaces. Ce n'était même pas intégré dans le SCoT, donc vous savez que la loi s'impose au SCoT, donc j'ai juste par exemple demandé qu'on intègre cet article du code de l'urbanisme et même cela a été refusé par vos amis verts. C'est un peu surprenant que des

parlementaires demandent qu'il y ait des exceptions législatives dans certains territoires donc vous voyez, c'était juste un amendement de bon sens.

L'autre amendement de bon sens concerne la consommation effectivement d'espaces naturels agricoles et fonctionnels. J'ai cité deux exemples. La majorité de nos berges de Seine sur GPSO sont classées en zone N. Nous avons prévu de faire une station d'hydrogène : avec cette prescription numéro 33, nous ne pourrions pas faire la station d'hydrogène alors que c'est plutôt du développement durable. Nous avons prévu un centre de logistique à Boulogne-Billancourt en bord de Seine tant qu'à faire, que ce soit desservi par le fleuve : et bien cette prescription 33 empêchera de faire un centre de logistique urbaine. C'est assez bizarre que dans un SCoT qui se veut vert, nous nous mettions nous-mêmes des bâtons dans les roues pour empêcher de procéder au développement durable dans nos territoires.

Ce n'étaient que des amendements de bons sens. Nous avons notamment demandé qu'on puisse aménager les cœurs d'îlots, là, c'est fini, c'est gelé ! Les 30 % de pleine terre commencent au premier mètre carré, et même le maire de Saint-Denis m'a avoué en privé que j'avais raison de défendre cet amendement : « C'est aberrant, je ne pourrai pas résorber l'habitat insalubre dans ma commune. » Quand vous avez un petit îlot qui est rempli à 100 % par de l'habitat insalubre, comment va-t-il trouver un promoteur, comment, lui-même, la mairie va s'en sortir lorsqu'il faudra amputer le terrain de 30 % pour être en pleine terre, démolir cet habitat insalubre et reconstruire dessus ? Financièrement, c'est absolument impossible.

Donc, ce n'était que des amendements de bon sens, on voulait résorber l'habitat insalubre, on nous en empêche, on voulait proposer des méthodes de développement durable ou des sites de développement durable, on nous en empêche.

La multifonctionnalité par exemple à partir de 5 000 m² ! Est-ce que vous vous rendez compte ? 5 000 m², ce sont 80 logements et dans nos Villes, on fait souvent des immeubles de 80 logements notamment pour le logement social mais avec ce SCoT-là, on sera obligé de mettre du commerce, de l'activité et des bureaux. C'est merveilleux. Vous mélangez tout cela dans 80 logements ! Pareil pour un immeuble de 5 000 m², il faudra mettre du logement, du commerce et de l'activité.

Attendez, ce n'étaient que des amendements de bon sens. Cela n'a pas été entendu par vos amis verts notamment du conseil de Paris qui, de toute façon, ont une position claire : ils ont dit qu'il y a un million de personnes de trop chaque jour à Paris, ils veulent que ce million aille aux portes de la capitale. Au moins c'est clair, on connaît les objectifs : il faut laisser un million d'habitants en banlieue, ils ne veulent pas les voir à Paris. Ils veulent faire une ville verte, c'est très bien, mais nous, nous voulons faire des villes vivantes.

Malheureusement, tous ces amendements ont été rejetés, seulement deux ont été approuvés, notamment sur les obligations d'études. Sur la réhabilitation de bureaux, on voulait nous interdire de pouvoir travailler avant de démolir des bureaux, il fallait faire des études assez fines qui allaient coûter très cher pour savoir si on ne pouvait pas transformer ces bureaux en logements. Il suffit de faire des études financières assez rapides et vous n'avez pas besoin de faire des études coûteuses pour savoir si vous pouvez transformer ces immeubles de bureaux en logements. Je vois juste l'exemple bouloonnais, nous avons deux

opérations de transformation de bureaux en logements, c'est une catastrophe pour le voisinage, les chantiers n'en finissent pas, les gens ne supportent plus cela. Ce n'est pas si simple que cela car les bureaux des années 70, vous ne les transformez pas en logements du jour au lendemain.

Maintenant, la modularité ou la réversibilité qui a été évoquée tout à l'heure, est intégrée. Effectivement, nous l'intégrons dans tous nos projets, la preuve, nous l'avons même intégrée dans les projets de l'île Seguin.

Je trouve que ce SCoT est une catastrophe qui va empêcher le développement de nos Villes.

Sur ces conclusions, nous nous sommes abstenus, les huit maires de GPSO ont eu un vote unanime et connu puisque nous l'avons dit, donc les huit maires ont fait partie des 25 maires qui se sont abstenus sur le sujet. Quant à la séance en elle-même, Monsieur Lescoeur, franchement, ce n'était pas digne, c'était scandaleux comme le dit Mme Barody-Weiss de faire voter un sujet aussi important avec très peu de représentants. D'ailleurs même, légalement, c'est tout à fait contestable parce qu'ils ont choisi les gens qui étaient présents physiquement dans l'hémicycle, ils ont laissé les autres sur Internet, ils ont demandé aux gens de voter sur Internet. Le président Ollier comptait les petites mains jaunes.

Même, l'amendement dont je parlais tout à l'heure pour réintroduire juste l'article du code de l'urbanisme avait été voté, et après, vos amis verts et socialistes ont fait du chantage au président donc il a redemandé un deuxième vote, ce qui est totalement illégal et le deuxième vote s'est révélé négatif.

Cela a été une séance catastrophique, ce n'était pas un bon exemple de démocratie, croyez-moi. Mais nous avons mené le combat, nous n'avons pas été entendus, maintenant, on se retrouvera dans quelques années lorsque ce SCoT sera obligatoire mais je crains vraiment qu'il pénalise beaucoup de communes, vous verrez.

Dans quelles années, on se posera la question de savoir pourquoi le PIB national s'effondre, tout simplement parce que le PIB d'Île-de-France s'effondrera. Et on se demandera pourquoi les maires ne font plus de logements, pourquoi ils ne font plus de commerces, plus de bureaux, plus d'activités ? Plus rien et quand on ne fera plus rien en Île-de-France comme à la Ville de Paris, on sera bien content, le pays sera vraiment à genoux. Il y a un moment où il faut trouver des équilibres dans la vie, nous, nous avons proposé des amendements de bon sens, ils n'ont pas été retenus, c'est bien regrettable. Voilà.

Donc Monsieur Lescoeur, il faut rétablir quand même votre argumentation puisque vous avez évoqué le sujet, je n'avais pas prévu d'en parler, mais comme vous vous en félicitez !

Nous devons voter la prescription de l'élaboration du PLUi donc le démarrage du grand chantier d'aménagement de notre territoire.

(Il est procédé au vote.)

Eh bien, travaillons bien tous ensemble, nous avons un bon chantier devant nous.

Adopté à l'unanimité.

5. MODIFICATION DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE SUR LA VILLE DE MEUDON

M. le Président.- Délibération n° 5, Monsieur Guillet toujours, la modification du droit de préemption urbain.

M. Guillet.- Il s'agit d'étendre le droit de préemption sur certains quartiers de Meudon pour le transformer en droit de préemption urbain renforcé. Il s'agit de :

- Meudon-la-Forêt sur un périmètre sur lequel s'exerce déjà le droit de préemption commercial. Ce sont les centres commerciaux de Joli Mai et des Deux Bassins, pour les revitaliser tout simplement. Ils ont vieilli depuis le temps ;
- la zone d'emploi de Meudon-la-Forêt qui est limitrophe de Vélizy ;
- le troisième secteur est le secteur Rodin qui, lui, est du côté d'Issy-les-Moulineaux et sous convention d'intervention foncière avec l'EPFIF, il faut finaliser la maîtrise foncière de l'opération.

Voilà Monsieur le président pour cette délibération.

M. le Président.- Merci y a-t-il des questions ? Non il n'y en a pas. Donc je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Et Monsieur Lescoeur, comme je vous sais honnête, vous allez probablement corriger votre message avec les propos que je vous ai tenus. Sur les constructions isolées en bordure de bois, au contraire, nous étions pour les interdictions de construction isolées. En revanche, nous voulions protéger les opérations type la Butte-Rouge à Châtenay qui consiste là aussi à refaire de l'habitat, sur un front continu, ce qu'on appelle SUC, les sites urbains qu'on construit. Nous voulions le respect des SUC pour permettre des aménagements urbains qui étaient déjà dans les 150 mètres, simplement la rédaction de la prescription était sujette à des contentieux juridiques, donc nous voulions juste une précision à cette prescription, cela n'a pas été retenu. Pour l'instant, l'opération de Châtenay-Malabry, la Butte-Rouge a été approuvée.

Nous, nous nous en moquons, nous sommes en SUC, nous avons regardé le périmètre et toutes les Villes de GPSO qui sont en bordure de forêt sont en SUC donc elles ne sont pas concernées. Vous voyez, ce n'était même pas pour nous que nous avons défendu cet amendement. Mais dans nos PLU respectifs, on ne peut pas construire d'habitation isolée en bordure des forêts, à moins de 150 mètres d'une bordure de forêt de plus de 1 000 hectares, je crois que c'est cela, Monsieur Despinasse, ou 500 hectares, je ne sais plus. C'est 1 000 hectares, je crois.

Donc vous pouvez corriger votre futur communiqué, je compte sur vous.

Adopté à l'unanimité.

6. AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (PPRI) DE LA SEINE DANS LES HAUTS-DE-SEINE
--

M. le Président.- Point n° 6.

M. Guillet.- Il s'agit de la modification du plan de prévention du risque d'inondation, le PPRI de la Seine, qui concerne évidemment l'ensemble du Département. Le projet est en cours de révision et la modification est actuellement de portée limitée. Le précédent PPRI date de 2004, il faut le préciser.

Cela a fait l'objet d'une concertation, d'une association préalable des collectivités locales concernées et la Commission aménagement de l'espace équilibre social et de l'habitat, le 3 février, a proposé des modifications pour demander une révision du PPRI afin d'introduire un certain niveau de souplesse dans le règlement et ainsi permettre la réalisation de projets d'intérêt général en faveur de l'adaptation au changement climatique et en appui de l'innovation, tout en veillant évidemment à la sécurité des populations.

Dans ces conditions, je vous propose d'émettre un avis favorable sur le projet de modification du PPRI des Hauts-de-Seine. Merci.

M. le Président.- Je crois qu'un amendement a été proposé par la Commission, n'est-ce pas ? Pouvez-vous afficher l'amendement, nous allons vous le soumettre.

La Commission a demandé qu'on ajoute ceci dans la délibération. Je le lis pour ceux qui ne peuvent pas : *« Il est cependant regrettable que la procédure de modification ne permette pas de faire évoluer de façon substantielle le PPRI, document élaboré en 2004, qui mériterait sans doute une refonte plus en profondeur afin d'aboutir à un document plus clair et plus cohérent entre ces différentes composantes, règlements et notes de présentation et prenant mieux en compte les enjeux d'une ville dense et résiliente sans perdre de vue bien entendu la sécurité des populations. »*

Et deuxième paragraphe : *« Il serait notamment intéressant d'introduire un certain niveau de souplesse dans l'application du règlement pour permettre la réalisation de projets d'intérêt général, notamment ceux favorisant l'adaptation au changement climatique et ceux en appui à l'innovation, en raisonnant en termes d'analyse de risque et en introduisant des mesures compensatoires qui seraient soumises à la validation des services de la préfecture comme c'est déjà le cas dans le domaine de la sécurité incendie. »*

Et enfin troisième paragraphe : *« C'est pourquoi, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur ce projet de modification tout en souhaitant qu'une procédure de révision de ce document puisse être lancée. »*

Donc les membres de la Commission, vous êtes d'accord avec le texte, vous l'avez validé en Commission, si je comprends bien. C'est cela ?

M. Guillet.- Oui, bien sûr.

M. le Président.- Donc si vous en êtes d'accord, nous l'ajoutons à la demande de la Commission dans la délibération.

M. Guillet.- Cette explication est d'autant plus importante que le PPRI fait partie des documents supra communaux qui ont un impact sur le PLUi. Je pense qu'il est important que l'État ait conscience que tous ces documents doivent être mis à jour aussi.

M. le Président.- Nous votons d'abord sur l'amendement.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Maintenant, nous votons la délibération ainsi amendée.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

7. ADHESION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST A L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE EN ILE-DE-FRANCE (ORIE)

M. le Président.- Après le PPRI, nous passons à l'ORIE.

M. Guillet.- Il s'agit de l'adhésion de GPSO à l'Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise en Ile-de-France. Cela représente une cotisation de 2 300 euros c'est-à-dire relativement modique, mais qui nous permet d'avoir des données fiables en ce qui concerne l'immobilier d'entreprise. Cela va également être intéressant pour l'élaboration du PLUi.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

IV – ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – M. GUILLET
--

8. FRANCE RELANCE - APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT
--

M. le Président.- Nous passons à l'équilibre social de l'habitat, France Relance. Monsieur Guillet, toujours.

M. Guillet.- Alors c'est un autre plan, le contrat de relance du logement qui a été établi par l'État dans le cadre de France Relance. Le gouvernement a établi une aide à la relance de la construction durable qui reprend un petit peu le dispositif qui était celui des maires bâtisseurs, qui existait voici quelques années.

Il s'agit de soutenir et relancer la production de logements neufs pour les années 2021 et 2022, donc l'État a attribué une aide aux communes qui pouvaient rentrer dans le dispositif. Cela concerne toutes les communes de GPSO sauf deux, Boulogne-Billancourt et Ville-d'Avray c'est-à-dire les communes carencées selon les termes de la loi SRU et qui n'ont pas droit, de façon certainement injuste mais c'est ainsi, à ces subventions de l'État.

Au total, les aides de l'État se montent à 2 millions d'euros, au profit des six communes restantes et sont attribuées en fonction évidemment des constructions réalisées sur le territoire de chacune de ces communes. Voilà Monsieur le président.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Lescoeur.

M. Lescoeur.- Monsieur le président, on peut s'étonner du fait qu'il n'y a aucune condition sociale ou écologique à l'attribution de cette subvention. Elle n'incite donc pas les communes à favoriser par exemple les rattrapages SRU ou les choix de matériaux de construction. On peut se demander à quoi servent ces 1 500 euros de l'État ? C'est une question, si quelqu'un a une réponse, je suis preneur.

M. le Président.- Je partage complètement la question, effectivement, c'est assez paradoxal et les deux communes dans notre territoire qui auraient besoin d'être accompagnées en la matière, ce sont Ville-d'Avray et Boulogne et elles sont exclues. Même le préfet, quand vous discutez avec lui, reconnaît que le principe est un peu bizarre. Mme Péresse s'est engagée à aider les communes qui étaient carencées, et puis le Département des Hauts-de-Seine également, Georges Siffredi a lancé un grand plan pour nous accompagner et donc nous allons en profiter.

Effectivement, c'est bizarre, ce texte exclut les gens qui ont besoin d'aide. Nous allons le voter quand même parce que cela va profiter aux autres.

D'ailleurs, je voudrais vous annoncer une très bonne nouvelle, Monsieur Lescoeur : depuis que cette loi SRU existe, Boulogne-Billancourt a franchi, au 1^{er} janvier 2021, les 15 % ! Nous sommes à 15,07 %, première fois que Boulogne-Billancourt franchit les 15 %. Je rappelle que quand j'ai été élu maire, c'était à 10,65 %.

Nous sommes loin de certaines autres communes exemplaires, j'ai beaucoup de voisins exemplaires autour de moi.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Merci Monsieur Guillet.

Adopté à l'unanimité.

V – DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT – Mme BARODY-WEISS

9. PRESENTATION DU RAPPORT 2021 SUR LA SITUATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

M. le Président.- Deuxième temps fort de notre soirée, si je puis dire, développement durable, Madame Christiane Barody-Weiss.

Mme Barody-Weiss.- Bonsoir. Ce rapport s'inscrit dans la continuité des rapports que nous votons chaque année sur le développement durable. Il répond aussi à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 auquel nous sommes soumis en tant que collectivité territoriale.

Que faut-il noter essentiellement au cours de l'année 2021 ? Vous avez un rapport qui est très complet, très bien fait. Les services ont fait un travail absolument remarquable, donc je ne vais pas rentrer dans tous les détails de ce rapport, mais mettre vraiment en exergue les points importants au cours de l'année passée.

- ✓ C'est d'abord évidemment l'adoption du Plan climat-air-énergie territorial, qui a été adopté en 2021 et aussi l'obtention d'une labellisation qui s'appelait avant Cit'ergie. Vous ne la retrouvez pas sous cette dénomination parce que cela s'appelle maintenant Territoire Engagé Transition Écologique. Ne me demandez pas pourquoi mais cela a changé de nom. Cette année, nous avons obtenu deux étoiles dans cette labellisation qui en compte quatre au total. Nous avons des rendez-vous réguliers et cela nous impose, notamment au niveau des énergies renouvelables sur le territoire, de faire un très, très gros effort puisque c'est vraiment là-dessus que nous sommes jugés.
- ✓ La rénovation énergétique est également un point très important avec le lancement du guichet unique Seine Ouest Rénov' en avril dernier. C'est aussi très important, nous avons vraiment facilité le travail des habitants qui souhaitent faire une rénovation donc ils ont un guichet unique et après c'est GPSO qui s'occupe de faire la petite cuisine derrière pour savoir à quels types d'aides ils ont droit, comment les accompagner. Nous avons vraiment beaucoup simplifié et c'est très important sur notre territoire.

J'ai participé voici deux jours à un webinaire sur les territoires en France, dans les intercommunalités et GPSO est un des territoires qui avaient été choisis. Il y avait plus de 150 participants de toute la France et c'est un des points effectivement très important : l'empilement des aides sur la rénovation énergétique fait que franchement personne ne comprend plus rien. Avec ce guichet unique, on arrive vraiment à bien cibler, à bien orienter les gens, à vraiment les aider et à passer à l'acte. Avec l'ALEC, c'est franchement un dispositif important.

- ✓ GPSO s'est vu décerner également le titre de lauréat du trophée de l'AMIF dans la catégorie intercommunalité pour l'exemplarité et l'ambition de nos projets en matière de rénovation énergétique puisque nos trois axes sont : sensibiliser, accompagner, financer. C'est absolument indispensable.
- ✓ Un autre domaine, l'effacement de la dette contractée par les entreprises qui ont bénéficié du Fonds résilience Île-de-France. La Région Île-de-France a effacé la dette, GPSO a suivi mais ce sont quand même 901 200 euros qui avaient été financés pour les entreprises.
- ✓ Nous avons également sensibilisé et formé les agents des espaces verts à une gestion écologique. Le label Écojardin a été attribué à un premier jardin, celui du parc de Billancourt. C'est un gros travail et vous verrez avec la délibération qui suit que nous nous inscrivons vraiment dans cette formation et cette gestion écologique des parcs et jardins avec aussi la mise en œuvre du Schéma directeur des parcs et jardins pour progresser dans la connaissance du patrimoine, proposer un plan d'action sur cinq ans, visant à améliorer la qualité et l'usage des parcs jardins et des squares.

- ✓ Nous avons également lancé, dans un autre domaine, la révision du schéma directeur de l'assainissement et l'élaboration du zonage pluvial. C'est aussi très important avec différentes actions pour éviter les rejets et les pollutions et les impacts sur les milieux naturels. Je vous rappelle aussi que nous avons mis en place une subvention pour les récupérateurs d'eau pluviale, pour les propriétaires particuliers qui souhaitent mettre en place ce type de réservoir.
- ✓ Pour le reste, nous avons continué l'activité des conservatoires malgré le contexte sanitaire contraint.
- ✓ Marcel Bec a connu beaucoup de grandes évolutions avec maintenant une fréquentation très importante des familles grâce à des aires de jeux, une piste cyclable pour enfants, un parc filets, un skate-park pour les adolescents, un pumtrack qui ont été aménagés en 2020-2021 et cela a engendré une très nette augmentation de la fréquentation de Marcel Bec. Je ne saurais trop vous encourager à le diffuser autour de chez vous parce que c'est vraiment un très bel équipement.
- ✓ C'est aussi un soutien des territoires alliés à l'économie circulaire et à la prévention des déchets. Avec le Sycotom, nous subventionnons également les acteurs locaux pour des opérations de prévention des déchets ou de ressourcerie, de recyclerie, différentes choses que des acteurs locaux souhaitent développer sur le territoire donc nous pouvons les accompagner avec le Sycotom.

Voici les grands axes de 2021, je vous suggère de regarder le rapport dans son intégralité qui est vraiment très bien fait. Merci.

M. le Président.- Merci Mme Barody-Weiss, des questions sur le rapport ? Oui Monsieur Lejeune. C'est tout, seul M. Lejeune veut s'exprimer. J'espère que tout le monde l'a lu, c'est un gros travail des services et de Christiane. Allez-y, Monsieur Lejeune.

M. Lejeune.- Oui, je l'ai bien lu. J'ai une première question, au début du rapport, il est indiqué qu'entre 2020 et 2030, la prévision est une baisse de consommation de 7 %. Puis après entre 2030 et 2050, on voit une baisse de 30 % et je me demandais comment vous allez faire.

Mme Barody-Weiss.- C'est une très bonne question. En fait au départ, on se fixe des objectifs moins ambitieux, parce que les objectifs à atteindre, notamment au niveau des énergies, de tout ce qui est du renouvelable, ne vont pas pouvoir se faire en l'espace d'un, deux ans ou trois ans. C'est vraiment un travail de longue haleine et c'est aussi pour cela que nous nous sommes inscrits dans le dispositif Cit'ergie parce que pour baisser toutes ces émissions de gaz à effet de serre et obtenir des résultats importants, il faut du temps. Nous avons prévu peu au départ mais plus après, car normalement, on devrait arriver à faire beaucoup mieux pour le développement des énergies renouvelables au-delà de cinq ans, ou même sept ans, ou dix ans.

Même chose pour toute la rénovation énergétique des bâtiments, sachant que 49 % en gros des gaz à effet de serre sur notre territoire sont liés à l'habitat. Donc c'est pour cela que nous faisons un effort très important là-dessus. Mais sur la rénovation des grosses propriétés, quand on démarre un travail avec l'ALEC, avant de passer à l'acte, c'est au bas mot trois ans. Nous savons donc pertinemment que dans deux ans, nous n'aurons pas un résultat de

50 % parce que ce serait complètement fallacieux. En plus, ce sont des objectifs, donc il n'est pas garanti qu'on les atteigne non plus.

Nous allons faire des efforts. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Lejeune, allez-y.

M. Lejeune.- Excusez-moi, j'allais continuer.

M. le Président.- Vous avez plusieurs questions, énoncez-les, nous allons toutes les noter.

M. Lejeune.- D'accord. Oui, cela répond à ma question, je vous remercie.

Un autre point par rapport aux subventions sur l'installation d'équipements. Dans le bilan 2021 on voit 10 dossiers et qu'en 2020, quatre opérations ont été subventionnées pour 3 900 euros et je me demandais si les coûts de structure pour accorder ces subventions ne sont pas supérieurs aux subventions allouées. Et je vais dans votre sens, c'est que finalement, il faudrait peut-être simplifier l'administratif, comme pour les vélos, où on avait une subvention automatique et du coup, c'était beaucoup plus facile pour l'obtenir.

M. le Président.- Pour les vélos, on avait trois subventions ; de certaines villes de GPSO, de GPSO et de la Région. Maintenant, la Région s'occupe de tout donc c'est plus simple, effectivement, vous avez raison.

Mme Barody-Weiss.- Là aussi pour nos subventions, nous allons faire plus simple, si vous voulez, pour tous ceux ou toutes celles ou les associations ayant des projets qui paraissent intéressants, qui souhaitent une aide de GPSO, qui pourra être complétée par le Syctom puisque le Syctom n'accordera une aide que si la Ville ou la collectivité territoriale apporte une aide. Régulièrement, normalement une fois par trimestre, nous allons réunir un groupe de travail pour regarder les demandes, sans demander aux gens de faire des dossiers de 30 ou 50 pages pour nous expliquer en long en large et en travers leur projet : soit c'est intéressant, soit cela peut être mis en place, soit cela vaut la peine d'aider ou pas. Donc nous sommes dans le but de simplifier. Croyez-moi, j'ai une sainte horreur des trucs compliqués et des paperasses, etc., donc plus on peut faire simple, plus je suis contente. J'espère vraiment que nous allons arriver à simplifier la vie des habitants justement pour ces subventions.

M. Lejeune.- Et le dernier point, c'était par rapport aux poubelles jaunes.

Mme Barody-Weiss.- Les poubelles de tri.

M. Lejeune.- Vous parlez des bacs jaunes qui permettent depuis 2019 de mettre l'ensemble des déchets recyclables et je voulais savoir s'ils l'étaient vraiment. Pour finir, les bacs jaunes sont de plus en plus utilisés et souvent, ils sont pleins, ce qui entraîne des demandes de ramassage supplémentaire et donc un coût supplémentaire.

En attendant la création d'un système de consigne, comme le font certains de nos pays voisins, ne pourrait-on pas favoriser l'installation de machines à recycler les bouteilles en plastique qui prennent énormément de place dans les poubelles comme cela est fait actuellement en Seine-et-Marne.

Mme Barody-Weiss.- Pour l'instant, je vous le dis franchement, nous n'avons pas étudié ce point. Nous rencontrons un vrai problème sur les poubelles jaunes. Dans notre nouveau

marché de collecte, la collecte des biodéchets va se développer sur l'ensemble du territoire petit à petit.

Nous rencontrons actuellement un vrai problème sur les poubelles jaunes puisqu'avec les nouvelles consignes de tri, nous constatons de plus en plus de refus importants de tri, c'est catastrophique sur les poubelles jaunes parce que les gens n'arrivent pas à comprendre ce qu'ils peuvent y mettre. C'est un point sur lequel nous allons devoir énormément communiquer : dans la poubelle jaune, on ne met que des emballages ou des contenants, mais, par exemple un jouet en plastique, ce genre de chose ne rentre pas.

Actuellement, nous avons des refus de tri beaucoup plus importants pour les poubelles jaunes parce que les gens y mettent n'importe quoi, et elles ont tendance à être pleines parce qu'on retrouve absolument tout et n'importe quoi. Dès que vous avez un objet en plastique, on pense maintenant qu'on peut le mettre dans les poubelles jaunes, non.

Nous allons vraiment beaucoup communiquer là-dessus : ce sont uniquement les emballages et les contenants. Effectivement, vous pouvez mettre naturellement les bouteilles et toutes ces choses-là, les gens le savent, et tous vos petits emballages plastiques, oui. Mais on retrouve des jouets, des objets en plastique, des choses comme cela, qui polluent complètement le tri et qui prennent beaucoup de place. Si jamais on évitait cela, on gagnerait de la place.

Avec toute la réforme des collectes, comme on aura moins de collectes de bacs de poubelles ordinaires, je dirai, puisque si on fait les biodéchets, on aura très peu de chose dans la poubelle marron de base, on pourra augmenter la taille des bacs jaunes aussi dans tous les locaux à collectes. C'est un gros travail qui va être mené, qui va commencer par toutes les copropriétés sur l'ensemble du territoire pour bien évaluer aussi les locaux, les poubelles, et tout cela.

Mais il est exact que nous rencontrons un problème sur le tri des poubelles jaunes, je tiens vraiment à vous alerter là-dessus. C'est catastrophique au niveau des refus de tri actuellement et cela coûte beaucoup d'argent.

M. le Président. - Merci, il faut prendre acte de ce rapport mais il faut voter quand même.

(Il est procédé au vote.)

Merci, le rapport est approuvé à l'unanimité. Encore merci à tous ceux qui ont participé.

Il est pris acte à l'unanimité.

10. ADHESION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST A L'ASSOCIATION PLANTE & CITE POUR L'ANNEE 2022

M. le Président. - La n° 10, adhésion de l'établissement à Plante & Cité.

Mme Barody-Weiss. - C'est dans le droit fil de ce que nous venons de dire sur les parcs et jardins. Cette association est reconnue comme un centre technique national d'études et d'expérimentations sur les espaces verts, donc cela permet des échanges d'expérience. Plus de 600 collectivités territoriales sont adhérentes donc c'est intéressant. Sont inclus des

formations, des échanges d'expérience. Cela coûte 3 000 euros par an et je pense que c'est vraiment un très bon investissement.

M. le Président. - Merci, y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question.

Je mets aux voix cette adhésion.

(Il est procédé au vote.)

Merci Christiane.

Adopté à l'unanimité.

VI – CULTURE – M. LARGHERO

11. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST ET LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, EN VUE DE LA PASSATION DES MARCHES POUR LA RE-INFORMATISATION DES MEDIATHEQUES MUNICIPALES ET DE CELLE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE BOULOGNE-BILLANCOURT

M. le Président. - Nous allons passer à la culture, Monsieur Larghero, la n° 11.

M. Larghero. - Merci Monsieur le président. Il s'agit de la constitution d'un groupement de commandes entre notre EPT et la Ville de Boulogne-Billancourt pour profiter de l'expertise et du savoir-faire des médiathèques de Boulogne notamment en termes de RFID (radio-identification/ radio-étiquettes), et d'en faire profiter nos propres équipements, voilà mutualisation et innovation.

M. le Président. - Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question donc je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

VII – FINANCES – Mme de MARCILLAC

12. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2022

M. le Président. - Nous passons aux finances, Madame de Marcillac, le ROB.

Mme de Marcillac. - Merci Monsieur le président. Mes chers collègues, comme chaque année dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget, nous devons avoir dans cette assemblée un débat d'orientation budgétaire afin de nous permettre d'étudier ensemble le contexte dans lequel le budget va être élaboré.

Cette année, comme régulièrement depuis plusieurs années, en particulier depuis l'adoption de la loi NOTRe et la création de la métropole du Grand Paris, le contexte est marqué par un certain nombre de contraintes. D'abord la perte des marges de manœuvre sur nos recettes avec en particulier les conséquences du transfert de la dynamique de la contribution foncière des entreprises vers la métropole du Grand Paris, d'autre part, par une augmentation des

dépenses obligatoires notamment liées à des contributions au Sycotom et puis à des hausses fortes de nos marchés, et également liée à l'inflation.

Donc il faut noter des recettes toujours plus contraintes et des dépenses qui sont particulièrement dynamiques, notamment avec la hausse des contributions au Sycotom, l'inflation et puis de nouvelles obligations réglementaires, par exemple, la mise en place progressive de la collecte des déchets alimentaires, auxquelles s'ajoute en plus le poids des aléas, par exemple, l'évolution défavorable de la péréquation et des contentieux, notamment sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur laquelle GPSO va être amené à établir une provision. Vous voyez que de plus en plus le bloc local, communes plus territoire, est pris en étau entre, d'un côté, la métropole qui pèse sur le territoire et, de l'autre, l'État et les péréquations qui pèsent de plus en plus sur les Villes.

L'équilibre que nous trouvons ensemble d'année en année avec notre pacte financier et fiscal nous donne, certes, une grande force mais est aussi perpétuellement menacé. Comme je le disais, pour faire face à ce contexte, GPSO ne dispose plus du levier du taux de fiscalité, en particulier de la CFE, pour maintenir le coût des services. Aujourd'hui, nous allons regarder l'évolution des ratios financiers pour faire en sorte que les investissements ambitieux que GPSO veut continuer à porter, pour le bien de toutes les Villes et de leurs habitants, puissent être maintenus dans un contexte néanmoins équilibré et sans dégrader démesurément les ratios.

Je rappelle, en ce qui concerne la contribution foncière des entreprises, que sans réforme - pour l'instant, aucune n'est en vue -, cette ultime ressource est appelée à disparaître en 2023, alors que les dépenses contraintes, elles, ne vont faire que s'amplifier. Il faut mettre en évidence la solution qui est employée par GPSO depuis toutes ces années qui est d'avoir une gestion extrêmement rigoureuse dans la maîtrise des dépenses et, en particulier, celles en son pouvoir, celles sur lesquelles l'établissement public territorial conserve la main.

Nous faisons des efforts constants d'arbitrages pour continuer à faire de GPSO ce territoire agile et innovant dans le contexte budgétaire contraint. Ces efforts vont permettre de poursuivre l'exécution d'un programme pluriannuel d'investissement de mandats ambitieux qui reposent sur trois priorités : d'abord l'entretien des espaces publics, la préparation de l'avenir avec le plan climat-air-énergie du territoire et le territoire intelligent, le territoire numérique et puis, la poursuite du développement territorial porté par des projets structurants comme les Axes de vie ou le conservatoire de Ville-d'Avray.

Heureusement, GPSO a pu se construire une excellente santé financière qui lui donne une bonne solidité et a pu mener aussi des actions pour se désendetter et maintenir une dette optimisée et un autofinancement constant.

Nous sommes ici dans un territoire résilient dans tous les sens du terme, intelligent et innovant, résolument tourné vers l'avenir et la qualité du service rendu à nos concitoyens. Et donc c'est le sens de ce rapport d'orientation budgétaire qui va vous être présenté.

Nous commençons toujours une présentation du budget par l'argent qui rentre, ce sont les recettes de fonctionnement qui se situeront à près de 250 millions d'euros au budget primitif 2022, soit en hausse de 4,2 millions par rapport à 2021. Alors cela a l'air d'être une bonne nouvelle, une hausse mais en réalité, elle est essentiellement liée à l'inflation, d'une

part, et aux bases fiscales, d'autre part, notamment les impôts ménages qui sont collectés dans nos Villes *via* le FCCT.

Le FCCT augmente d'un million et les autres postes de fiscalité, que sont la contribution foncière des entreprises et la TEOM, augmentent de 2,6 millions, c'est donc lié à l'augmentation des bases.

Pour donner des détails sur les principales composantes de fiscalité du FCCT, le FCCT est donc assis principalement sur la taxe foncière prélevée dans les communes et dont l'augmentation est inscrite pour un million d'euros. Cette hausse correspond, pour mémoire, à la part historique des taxes ménages que percevait GPSO avant d'être transformé en EPT et qui lui sont désormais reversées par les communes *via* le FCCT. C'est pour l'exercice des compétences de GPSO assis sur les bases au moment du transfert sachant que la manière dont GPSO exerce ses compétences pour le compte des Villes a plutôt eu tendance à s'étendre et ces montants-là eux ne sont pas transférés. Donc pour pouvoir améliorer l'exercice des compétences pour le compte des Villes, la gestion rigoureuse de GPSO a permis malgré tout de poursuivre un travail de qualité au service des habitants du territoire.

Nous passons maintenant aux dépenses de fonctionnement. Tout irait bien si les dépenses de fonctionnement augmentaient moins que les recettes de fonctionnement mais elles augmentent plus, en réel de 7 millions d'euros.

Parmi ces dépenses de fonctionnement, nous avons les charges à caractère général, qui sont en forte hausse de 3,2 millions d'euros, cela étant principalement lié, d'une part, à la revalorisation des contrats portés de façon mécanique par la forte hausse de l'inflation et des prix de l'énergie surtout avec 1,6 million d'euros qui impacte les charges à caractère général. Vient également une augmentation des acomptes versés au Syctom et du solde versé au Syctom pour 600 000 euros. On doit ajouter une estimation, donc c'est un prévisionnel qui s'appliquera simplement sur une partie de l'exercice, liée au coût des prestations supplémentaires qui seront réalisées dans le cadre du futur marché de collecte et de propreté, estimées à 300 000 euros et aux actions préalables à la mise en place de la collecte des déchets alimentaires sur l'ensemble du territoire et pas seulement sur les territoires actuellement pilotes et là, nous proposons de budgéter 400 000 euros.

Je souligne que les frais de personnel sont stables grâce à une gestion active des emplois et aussi à une bonne efficacité des équipes.

On intègre également une contribution Syctom qui augmente de 400 000 euros, et en revanche, les dépenses exceptionnelles sont, elles, en baisse, notamment du fait de la non-reconduction du dispositif So commerce. Par ailleurs, il est proposé de provisionner 4,7 millions d'euros pour des contentieux concernant la TEOM sur les exercices 2019 et 2020.

Dans les dépenses de fonctionnement toujours, il faut souligner la réinscription au sein de la dotation d'équilibre du reversement des deux tiers de la dynamique de CFE au profit de la métropole, donc 800 000 euros. Nous avons intégré une hypothèse prudente de hausse du FPIC à hauteur de 1 %, ce qui fait 1,1 million d'euros en plus pour l'EPT.

Il résulte de tous ces éléments, et c'est ce qui est important, une diminution de l'autofinancement de GPSO de 2,7 millions d'euros par rapport au budget prévisionnel 2021,

et donc cela met en évidence l'effet ciseau dans lequel le territoire est pris. Néanmoins, cet autofinancement (23 M€) permettra de financer en partie les 71,4 millions de dépenses réelles d'investissement pour l'année 2022, qui s'intègre donc au montant global du PPI sur l'ensemble du mandat qui lui s'élève à 343 millions d'euros.

Le remboursement du capital de la dette représentera quant à lui, 7,3 millions d'euros pour une annuité totale de 8,6 millions d'euros, relativement stable. Il est important de souligner que l'annuité de la dette est relativement stable.

Je passe maintenant à la prospective financière où il faut souligner une hausse structurelle des dépenses portée par l'inflation et la montée en puissance des obligations liées à la compétence ordures ménagères notamment, et une rigidité des recettes marquée par le transfert de la CFE à compter de 2023. Cela conduirait à une dégradation progressive de notre épargne brute que seul un effort accru sur les dépenses de gestion permettra de freiner. En contrepartie, un recours accru à l'endettement sera nécessaire pour réaliser le PPI de mandat, comme je vous le disais, 343 millions d'euros estimés aujourd'hui sur les grandes priorités que j'ai énoncées en introduction.

De fait, ces tendances se traduiront par une dégradation de notre capacité de désendettement qui restera néanmoins soutenable grâce aux très bons ratios financiers de l'EPT. Malgré tout, le ratio qui s'appelle capacité de désendettement reste très bon même s'il se dégrade.

Voilà pour le budget principal, et cela me permet de parler maintenant du budget annexe de l'assainissement.

Les orientations 2022 du budget annexe de l'assainissement se caractérisent par une stabilité. Il est proposé de maintenir le tarif 2021 et de reconduire les enveloppes d'investissement nécessaires à l'entretien des ouvrages, et à la lutte contre les débordements et là, on estime ce budget à 4,1 millions d'euros.

Un point également très important, et pour souligner aussi l'action volontariste de GPSO pour la résilience du territoire, c'est l'actualisation du schéma directeur de l'assainissement selon la nouvelle réglementation et l'élaboration du zonage pluvial qui ont été amorcées en 2021. Tout cela a pour but la mise en place de prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales et d'aménagement, afin de lutter contre l'imperméabilité des sols et prévenir les inondations. Notre budget pour cela est de 300 000 euros.

Je présente de manière très synthétique les trois budgets annexes de l'aménagement, qui continueront de porter les crédits nécessaires à la réalisation des six opérations transférées en 2018 par les communes de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Meudon. Il est rappelé que ces opérations sont régies par le principe de la neutralité financière et sont donc portées financièrement par leur commune d'origine *via* le FCCT de ces trois villes. Pour Boulogne, il s'agit de la ZAC Seguin pour laquelle sont inscrits les crédits nécessaires au remboursement de la dette et aux opérations financières relatives aux ouvrages réceptionnés. Pour Issy-les-Moulineaux, il est proposé d'inscrire la rémunération de l'aménageur pour la ZAC du pont d'Issy et pour Meudon-sur-Seine dont l'opération est en grande partie achevée –on est donc sur un reliquat de reliquat–, quelques crédits sont

prévus pour la déclaration de l'utilité publique de l'îlot Loiret et les honoraires du commissaire enquêteur.

Voilà Monsieur le président, mesdames et messieurs, la présentation du rapport d'orientation budgétaire que je pouvais vous faire.

M. le Président. - Merci, y a-t-il des questions sur ce ROB ? Non, il n'y en a pas.

Vous avez bien entendu ce qu'a dit Mme de Marcillac trois choses importantes sont à retenir. Premièrement, un effort significatif sur la propreté tant espaces publics qu'espaces verts puisque dans le nouveau marché seront intégrés les espaces verts, et également sur la collecte notamment la collecte des déchets alimentaires, les collectes sélectives donc nous allons être exemplaires en la matière. Nous le sommes déjà d'ailleurs avec la collecte des déchets alimentaires sur Marnes-la-Coquette et sur Ville-d'Avray.

Nous avons un petit souci, comme beaucoup de communes ou beaucoup de territoires en France ou de communauté d'agglomération car un avocat fiscaliste fait du zèle. Il est à Aubagne, on va pouvoir donner son adresse, et il s'est mis en tête de poursuivre toutes les communes qui étaient en surfinancement de TEOM.. L'année dernière, nous étions à peu près dans les clous puisqu'on tolère une surfacturation de 15 %, c'est la jurisprudence.. Cette année, nous serons à 2, donc il ne peut pas nous poursuivre mais, il nous poursuit sur les années 2019 et 2020 donc il a fait la tournée des popotes. Pour cela, nous avons inscrit 4,7 millions en provision en espérant que cela ne va pas aller au-delà mais il faudra probablement les payer si le juge estime que notre taux de TEOM engendre un surfinancement excessif du service. Pour l'instant, toutes les jurisprudences donnent raison à ce genre d'initiative malheureusement et beaucoup de communes et de communautés d'agglomération sont passées par là.

La troisième chose qu'a dite Aline, c'est un PPI très ambitieux que nous serons peut-être obligés de revoir en fonction de ce qui se passera sur le deuxième point que je viens d'évoquer, la TEOM. Il faudra peut-être adapter notre PPI.

Et puis la mauvaise nouvelle du jour, c'est qu'alors que les rapporteurs aux finances et les rapporteurs de la Commission des finances de l'Assemblée et du Sénat avaient décidé de suspendre le prélèvement des deux tiers de la dynamique CFE pour 2022, un amendement gouvernemental de dernière minute a maintenu ce dispositif, ce qui fait que la MGP qui a déjà plein d'argent et plein de réserves va continuer à grossir ses réserves et cela va baisser nos recettes.

Nous espérons qu'il y aura un changement un jour, en tout cas, pour l'instant on ne parle pas beaucoup de l'avenir institutionnel de Île-de-France, de la métropole et des territoires dans la campagne présidentielle. Ce serait peut-être bien que les candidats s'y intéressent un jour et nous fassent des propositions pour sortir de cette ambiguïté qui est bien compliquée, qui se fait de toute façon au détriment des habitants au bout du compte parce que tout cela finit par alourdir les dispositifs.

Donc c'est un ROB qui est raisonnable, dirons-nous, équilibré mais qui est susceptible d'évolutions bien évidemment. Vous avez vu que nous avons un petit peu augmenté notre dette l'année dernière de 3 millions d'euros mais cela reste raisonnable, elle se monte à 61 millions d'euros, donc elle est passée de 58 à 61, c'est tout à fait raisonnable. Nous allons

essayer de maintenir en tout cas, nous nous engageons s'il y a des recettes exceptionnelles à les utiliser en priorité pour le désendettement, pour se prémunir des années à venir puisque nous ne savons pas ce que nous allons devenir.

Donc c'est un ROB tout à fait raisonnable, en bon père de famille, mesdames et messieurs. Nous devons prendre acte du ROB.

(Il est procédé au vote.)

On prend acte, cela veut dire qu'on vote sur le fait qu'on en a parlé. C'est un peu bizarre, c'est le code des communes qui est régi ainsi donc nous en avons parlé. C'était le fameux dessin « *Ils en ont parlé.* » Je ne sais pas si vous vous souvenez de ce dessin. C'était l'affaire Dreyfus. Bon, nous en avons parlé. Merci Mme de Marcillac.

Il est pris acte à l'unanimité (6 abstentions : Mme SHAN, MM. DUBARY DE LA SALLE, DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR ainsi que Mme CORDIER par pouvoir).

13. EXTENSION DE GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE ADOMA POUR L'OPERATION DE RESTRUCTURATION LOURDE ET L'EXTENSION DU PROGRAMME DE RESIDENCE SOCIALE DE 115 LOGEMENTS PLAÏ SITUÉ 42 – 44 RUE DE MEUDON A BOULOGNE-BILLANCOURT

14. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 182-184 RUE GALLIENI ET 71 BIS-TER RUE DE BELLEVUE A BOULOGNE-BILLANCOURT

15. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 3 LOGEMENTS EN PLEINE PROPRIETE SITUÉS 36 GRANDE RUE-1-3 RUE BRANCAS A SEVRES

16. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 35 LOGEMENTS EN PLEINE PROPRIETE SITUÉS AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY A MEUDON

M. le Président. - La délibération suivante, la n° 13, une extension de garantie et ensuite des garanties d'emprunt.

Mme de Marcillac. - Permettez-moi avant de passer à ces délibérations qui sont des garanties d'emprunt de remercier les services finances de GPSO, les services qui ont extrêmement bien travaillé sur la préparation de ce ROB, qui vont encore se mobiliser sur la préparation du budget dans ce contexte très difficile et je remercie aussi tous les membres de la Commission des finances, en particulier son président.

Alors, rapidement sur les garanties d'emprunt.

- La société anonyme d'économie mixte Adoma a sollicité GPSO pour la garantie d'un nouvel emprunt de 1,2 million d'euros destiné à financer l'opération de restructuration lourde et l'extension du programme de résidence sociale de 115 logements situés à Boulogne-Billancourt, 42-44 rue de Meudon. En contrepartie, GPSO jouira d'un droit de réservation portant sur 23 logements dont l'attribution est déléguée à la Ville de Boulogne-Billancourt ;

- La société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine a sollicité de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest la garantie pour les emprunts suivants :
 - un emprunt de 3,4 millions d'euros finançant la construction de 24 logements locatifs sociaux situés 182-184 rue Gallieni et 71 bis-ter rue de Bellevue à Boulogne-Billancourt, ce qui permettra à GPSO de disposer d'un droit de réservation portant sur 5 logements dont l'attribution sera déléguée à Boulogne-Billancourt ;
 - un emprunt de 0,3 million d'euros finançant l'acquisition en VEFA de 3 logements en pleine propriété située 36 Grande-Rue et 1-3 rue Brancas à Sèvres, ce qui permettra à la Ville de Sèvres, par délégation de GPSO, de bénéficier d'un droit de réservation, tenez-vous bien, d'un logement. Tout est bon à prendre, Monsieur le maire ;
 - Enfin, un emprunt de 7,1 millions d'euros finançant l'acquisition en VEFA de 35 logements en pleine propriété situés avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny à Meudon. La présente garantie d'emprunt permet de bénéficier d'un droit de réservation portant sur 7 logements dont l'attribution serait déléguée à la Ville de Meudon.

Voilà pour ces garanties d'emprunt.

M. le Président.- Merci Mme de Marcillac. Y a-t-il des questions sur ces délibérations ? Il n'y en a pas donc je vais les mettre aux voix.

La première, la n° 13, Monsieur LARGHERO ne prend pas part au vote.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Pour Seine Ouest Habitat à Boulogne-Billancourt, ne peuvent pas voter M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes, M. Baguet, Mme Godin. Monsieur LARGHERO ne prend pas part au vote.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Concernant la suivante, l'opération VFA à Sèvres, ne peuvent pas voter M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes. Monsieur LARGHERO ne prend pas part au vote.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Et pour la quatrième, la n° 16, qui est à Meudon, ne peuvent pas voter M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes, M. Larghero et M. Marseille. Monsieur LARGHERO ne prend pas part au vote.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

VIII – DECHETS – Mme BARODY-WEISS

17. CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI CCES DU PLPDMA ET APPROBATION DE SA COMPOSITION

M. le Président.- Nous revenons à Madame Barody-Weiss pour la collecte.

Mme Barody-Weiss.- Constitution de la Commission consultative d'élaboration et de suivi, la CCES, du plan local de prévention des déchets, le PLPDMA, vous vous rappelez que nous avons déjà lancé ce plan local par une délibération mais ce plan local doit obligatoirement s'accompagner de la constitution d'une Commission consultative d'élaboration et de suivi, prévue par le décret du 10 juin 2015, qui intervient aux étapes clefs du plan.

L'objectif est de créer une culture commune de la prévention des déchets au sein du bloc local et d'intégrer la politique locale de prévention dans une stratégie plus globale.

Il vous est proposé que cette CCES soit présidée par moi-même, en tant que vice-présidente en charge de l'environnement et des déchets, et composée des élus communaux tels qu'indiqués dans la délibération. En fait, les Villes ont proposé des représentants donc par définition déjà les membres de la Commission du développement durable, et d'autres élus dont vous avez les listes qui ont été présentées par les différentes communes. Voilà.

M. le Président.- Merci. Voulez-vous un vote à bulletin secret ? Non, nous procédons par un vote à main levée, les candidatures ont été annoncées.

Je mets aux voix la délibération et les candidatures réunies.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (6 abstentions : Mme SHAN, MM. DUBARY DE LA SALLE, DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR ainsi que Mme CORDIER par pouvoir) IX – Ressources humaines – MME BARODY-WEISS

18. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président.- Nous passons aux Ressources humaines, la n° 18, mais nous gardons Mme Barody-Weiss.

Mme Barody-Weiss.- Cette délibération sur la modification du tableau des effectifs, qui régulièrement revient, a pour but essentiellement de prendre en compte les changements sur des postes permanents liés à des recrutements, des réussites aux concours, des

promotions internes, des avancements de grade, des ajustements d'organisation, tout cela étant passé au Comité technique et ayant été voté.

M. le Président.- Merci, y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

19. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST ET LA VILLE DE CHAVILLE

M. le Président.- La délibération n° 19.

Mme Barody-Weiss.- C'est très simple, il s'agit du renouvellement d'une convention de mutualisation de la direction de la commande publique et des affaires juridiques entre GPSO et la Ville de Chaville. Cette convention existe déjà, il vous est proposé de la renouveler pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} mars 2022, elle peut être renouvelable une nouvelle fois pour une durée de trois ans.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

20. INFORMATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION PARTIELLE A TITRE ONEREUX D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE CHAVILLE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- La n° 20, toujours Chaville.

Mme Barody-Weiss.- Cela concerne toujours Chaville, il s'agit de prendre acte la mise à disposition partielle à titre d'onéreux d'un agent de la commune de Chaville pour une durée de 336 heures et 30 minutes, c'est très précis, c'est-à-dire 15 semaines à 20 heures et une semaine à 36 heures et 30 minutes, à compter du 7 mars jusqu'au 1^{er} juillet 2022 dans le cadre de la préparation du Festival des sports de nature.

M. le Président.- Si jamais il veut faire une minute supplémentaire ?

Mme Barody-Weiss.- Ce n'est pas prévu.

M. le Président.- Ce n'est pas prévu, il ne peut pas être payé. Ce n'est pas comme cela qu'on encourage nos agents à bien travailler : s'il n'a pas fini le travail, il pose le truc et il s'en va. Sommes-nous obligés, Monsieur Marette, de faire des délibérations aussi précises à 30 minutes ?

M. Marette.- Pour la refacturation.

M. le Président. - Pour la refacturation. Très bien. Allez, je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

X – MOBILITES – M. de la RONCIERE

21. ACTUALISATION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE ET EN PARC DE STATIONNEMENT A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2022

M. le Président. - Nous enchaînons sur les mobilités, Monsieur de La Roncière avec les tarifs de stationnement.

M. de la Roncière. - En fait de mobilité, il s'agit de stationnement.

M. le Président. - De la mobilité fixe !

(Rires)

M. de la Roncière. - Il s'agit de continuer à harmoniser et à refondre un peu notre politique tarifaire. Nous avons initié ce travail l'année dernière pour les Villes de Vanves, d'Issy-les-Moulineaux, de Sèvres et j'en oublie une - Chaville - lors d'une délibération en mars. Nous poursuivons cette année en harmonisant, en essayant d'avoir une convergence tarifaire Boulogne/Meudon/Ville-d'Avray et Issy-les-Moulineaux.

Bien évidemment, il ne s'agit pas des mêmes villes donc nous avons retenu trois types d'urbanisme qui appelaient trois tarifaires différents :

- un urbanisme dense et là, on est à Boulogne-Billancourt, à Issy-les-Moulineaux, sur les bords de Seine à Meudon et à Vanves ;
- un urbanisme moins dense, qui est celui de Chaville, de Meudon ville et de Sèvres ;
- et enfin, un urbanisme encore moins dense, à Meudon-la-Forêt, à Ville-d'Avray et à Marnes-la-Coquette.

Donc ce seront trois zones différentes avec trois types de tarifs différents, néanmoins, sur chacune de ces zones, les objectifs de la politique tarifaire sont les mêmes, c'est évidemment de favoriser la rotation dans les zones commerçantes et de rééquilibrer l'occupation de la voirie et des parcs de stationnement.

Nous commençons à faire converger ces tarifs pour ensuite continuer ultérieurement cet effort et voire être encore plus incitatifs sur les parcs de stationnement et puis d'essayer de rendre la politique tarifaire plus lisible qu'elle ne l'est actuellement.

Beaucoup de concertations ont eu lieu dans les différentes Villes, et nous avons retenu un certain nombre de publics :

- évidemment le public des résidents pour lesquels les conditions d'accès sont inchangées ;
- le public aussi des visiteurs, le public j'allais dire un peu plus furtif, avec des conditions d'accès également inchangées pour les tarifs ;

- par contre, nous avons réduit la catégorie des professionnels qui avaient le droit à des tarifs préférentiels, en se concentrant sur les artisans, les commerçants et sur les professionnels de santé sédentaires et leurs salariés ;
- enfin nous avons créé une gratuité pour les professionnels de santé mobiles ;
- une remise de 50 % pour tous les véhicules dits basse émission, les véhicules électriques.

Voilà un peu les lignes directrices de cette politique tarifaire. Je redis que cela a été fait Ville par Ville avec de nombreuses réunions, donc normalement il ne devrait pas y avoir de surprise pour les Villes concernées. Voilà Monsieur le président.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Non, il n'y a pas de question.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à la majorité (contre de M. de Jerphanion)

XI – SPORTS – M. de la RONCIERE

22. ADOPTION D'UNE CONVENTION CADRE A PASSER AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES ET LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU FESTIVAL DES SPORTS DE NATURE 2022

M. le Président.- Nous passons aux sports, toujours Monsieur de la Roncière.

M. de la Roncière.- Délibération que nous voyons chaque année dans le cadre de la préparation du Festival des sports de nature 2022 dont on vient de parler. Il s'agit cette fois-ci de l'adoption d'une convention-cadre à passer, soit avec les associations sportives partenaires de cet événement, soit avec les collectivités locales partenaires de cet événement et donc cela fixe un peu le cadre conventionnel de travail.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

23. PARTICIPATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMENAGEMENT AU SEIN D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE A OPERATION UNIQUE (SEMOP)

M. le Président.- Et enfin, nous terminons avec la Semop d'Issy-les-Moulineaux.

M. de la Roncière.- La Ville d'Issy-les-Moulineaux, qui est toujours à la pointe de l'innovation, a souhaité créer une société d'économie mixte à opération unique, Semop.

L'objet de cette Semop est d'optimiser le fonctionnement des principales infrastructures sportives de la Ville. Alors qu'est-ce qu'une Semop ? Comme son nom le dit, c'est une société d'économie mixte avec des acteurs publics et des acteurs privés.

Concernant les acteurs privés, le Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux a approuvé le 1^{er} juillet 2021 le choix du groupement constitué par Action Développement Loisir, Engie Énergies Services, Engie Solutions, Fayat, et Issy Sport Santé qui seront les actionnaires opérateurs économiques mais privés.

La Ville d'Issy-les-Moulineaux a 51 % des parts de cette Semop. Il vous est proposé ce soir que la SPL Seine Ouest Aménagement participe à la Semop en tant que tiers investisseur sans être associée au groupement privé que j'ai présenté tout à l'heure. Au contraire, c'est pour renforcer l'ancrage de la sphère publique dans cette Semop, donc il y aurait une prise de participation de 5 %, soit 1 850 actions d'un euro chacune.

Comme je viens de le dire, cela renforcera le contrôle de la sphère publique mais le rôle de la SPL se limitera à ce seul apport en capital. Elle ne participera pas à l'exécution du contrat de concession, dont seul sera chargé le groupement.

Nous devons donc délibérer comme d'ailleurs les différentes Villes dans les différents conseils municipaux, mais GPSO étant actionnaire de la SPL Seine Ouest Aménagement, nous devons donner l'autorisation à la SPL Seine Ouest aménagement d'intégrer cette Semop à hauteur de 5 % avec 1 850 euros de budget. Monsieur le président.

M. le Président. - Des questions sur la Semop ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (1 abstention : Mme VESSIERE)

M. le Président. - Nous en avons terminé pour notre séance.

Merci mesdames et messieurs et nous nous retrouvons le 10 avril. Non pas le 10, ce sont les élections présidentielles ! Ce sera le 6 avril.

(La séance est levée à 19 heures 54.)



Le secrétaire de séance

M. Dubarry de la Salle

**Conseiller territorial,
Adjoint au Maire de Chaville**